



Contribution en vue des  
élections municipales de 2014

# 18 propositions pour faire le pari de la fraternité

**Homosexualités et Socialisme**  
Socialistes lesbiennes, gais, bi et trans.

1983  
2013

Pacs  
Lutte contre les discriminations  
Mariage Adoption

**30 ans pour  
l'#égalitédesdroits.  
On continue !**

[www.hes-france.org](http://www.hes-france.org)

## Sommaire

Introduction .....	3
Lutter contre les discriminations .....	6
Lutter contre le Sida.....	19
Soutenir les associations LGBT .....	22



# 18 propositions pour faire le pari de la fraternité !

**Contribution d'HES aux projets socialistes pour les  
élections municipales des 23 et 30 mars 2014**

**A**vec la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage et l'adoption à tous les couples, notre pays a fait un grand pas sur le chemin de l'égalité réelle. D'autres grandes étapes sont encore devant nous, comme l'ouverture de la procréation médicalement assistée à toutes les femmes ou la simplification du changement d'état civil pour les personnes trans.

Chacune et chacun garde cependant en mémoire le contexte dans lequel cette loi a été votée. La violence, la haine, l'hystérie parfois, ont fait ressurgir, ont médiatisé et alimenté une homophobie et une transphobie que nous aurions aimées révolues. Pendant cette période, les vio-



lences à l'égard des personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi, Trans) se sont multipliées dans notre pays. Des forces conservatrices de tous ordres ont largement contribué à l'augmentation de ces violences, en diffusant leur projet de société : une société hiérarchisée , catégorisée, où les différences se conjuguaient aux inégalités non combattues par la loi pour aboutir à une société de tous contre tous où chacun se méfie de son voisin et se défoule sur lui. Heureusement, nous n'y sommes pas même si la sinistre route est tracée.

En France, en 2013, il n'est pas encore anodin de vivre son homosexualité, sa bisexualité ou sa transidentité au grand jour. Le droit à l'indifférence n'est toujours pas de mise. Famille, milieu professionnel, milieu sportif, cités, espace public sont encore trop souvent des lieux de violences, physiques ou verbales, à l'égard des personnes LGBT. Les discriminations peuvent fragiliser les personnes qui en sont la cible : parmi les adolescents et jeunes adultes, les populations LGBT ont 2 à 7 fois plus de risques d'effectuer une ou plusieurs tentative(s) de suicide que les populations hétérosexuelles ; les pratiques sexuelles à risques peuvent témoigner également d'une estime de soi dépréciée.



Dans ce contexte paradoxal, alors que certains partis font le pari de la haine réciproque pour mieux régner, les candidats de gauche peuvent proposer aux citoyen-ne-s de faire le pari de la fraternité. C'est dans ce but que nous proposons cette contribution en vue des élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Projet soumis au vote  
des adhérent-e-s d'HES



• • •

## Lutter contre les discriminations

**1.** **Faire de l'hôtel de ville la maison de tous les citoyen-ne-s** : les municipalités doivent rester un rempart contre les discriminations et assurer un accès réel et effectif aux services publics. Ces services doivent accueillir chaque citoyen-ne, conformément au principe de neutralité du service public réaffirmé avec force par le Conseil constitutionnel à l'automne 2013. Cela passe notamment par des formations spécifiques des personnels municipaux à la lutte contre les discriminations, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue. **Dans les crèches** financées par les municipalités, les enfants de parents homosexuels doivent être accueillis aussi bien que les enfants de parents hétérosexuels. • **Dans les écoles**, les ATSEM et les animateur-trice-s périscolaires doivent faire preuve à leur égard d'une égale bienveillance. • **La police municipale**, quand il en existe une, doit accorder le même intérêt et faire preuve de la même détermination dans les situations impliquant des personnes LGBT, ou supposées telles, que dans celles impliquant des personnes hétérosexuelles. • **Dans les**



**maisons de retraites**, le personnel doit être sensibilisé aux problématiques propres aux résidents LGBT ainsi que, plus généralement, aux questions de sexualité et de relations affectives. • **Dans les Maisons de la culture, cinéma municipaux** on veillera à accueillir sans préjugés les initiatives culturelles en direction des LGBT. • **Un dispositif d’alerte et de médiation** doit être ouvert aux usagers, partout où le public est reçu, et en particulier lorsque ce public est fragile... • **Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale** doit prendre toute sa place dans ce travail. Les mairies des villes les plus peuplées pourront s’inspirer du travail réalisé dans le cadre de la mission interministérielle de lutte contre les violences et les discriminations à raison de l’orientation sexuelle et de l’identité de genre.

**Exemples de bonnes pratiques** : *Amiens : formation des cadres, formation de la police municipale.* • *Lyon : formation de la police municipale.* • *Nantes : formation des élus et des agents.* • *Grenoble : formation des personnels des crèches sur l’homoparentalité.* • *Strasbourg : plan territorial de lutte contre les discriminations.*



**2.** **Rendre visible la lutte contre les discriminations dans les exécutifs municipaux** : afin de coordonner les différentes actions qui seront menées sur la question, et de donner de la visibilité à la volonté politique qui les inspire, il serait bon qu'une délégation spécifique soit créée et qu'un-e conseiller-e municipal-e ou un adjoint soit plus particulièrement responsable de l'élaboration et du suivi des objectifs du mandat dans ce domaine.

**Exemples de bonnes pratiques** : *Lille : adjointe au maire chargée de la médiation, des droits de l'homme, de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations.*  
• *Toulouse : adjoint au maire chargé de l'égalité et de la diversité.* • *Strasbourg : adjoint au maire chargé de la prévention et de la lutte contre les discriminations.*

**3.** **informer sans cesse et en tous lieux contre les préjugés** : c'est sur le terrain, grâce à des actions concrètes informatives et pédagogiques que les mentalités peuvent changer. Dans ce domaine, tous les instruments



méritent d'être employés : campagne d'affichage, journal municipal, sites internet et intranet, diffusion de documents, organisation d'événements et de manifestations. La Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (IDAHO) du 17 mai doit devenir le rendez-vous de tous les territoires. Au-delà de campagnes ou d'événements ponctuels, il faut également veiller à ce que les services municipaux accueillant du public diffusent en permanence les informations utiles aux personnes LGBT (ligne Azur, moyens de contacter SOS homophobie, documents associatifs...).

**Exemples de bonnes pratiques :** *Amiens : semaine contre l'homophobie et plan d'action contre l'homophobie. • Metz : brochure destinée aux victimes de discriminations, d'actes racistes, homophobes, etc. • Rennes : Forum sur l'égalité et la lutte contre les discriminations pour sensibiliser les acteurs publics et privés du territoire. • Reims : projet d'éducation populaire mené par la mission de lutte contre les discriminations en lien avec une association LGBT et débouchant sur la production d'un «one woman show». • Strasbourg : semaine de l'égalité.*



# 4.

## **L'apprentissage de la démocratie, passe par une pédagogie de la fraternité :**

l'implication des conseils de la jeunesse à la préparation de campagnes d'information a pu être, dans plusieurs villes, un moyen utile de faire coïncider l'apprentissage de la démocratie avec celui des conditions du vivre-ensemble. La participation de tous les publics à des débats confrontant les avis des citoyens et des associations aux idées des expert-e-s (médecins, juristes, philosophes), qu'ils-elles soient français-e-s, européen-ne-s ou étranger-e-s, peut faire progresser les mentalités, y compris sur les thématiques difficiles (transmission du VIH/Sida et des IST, homoparentalité, procréation assistée...). Des fonds documentaires, littéraires et artistiques doivent soutenir ces démarches dans les bibliothèques et médiathèques municipales.

**Exemples de bonnes pratiques :** *Lyon: création d'un centre de ressources documentaires gays et lesbiennes. • Strasbourg : création d'un fond documentaire égalité de genre, intégrant les questions LGBT, à la médiathèque du centre-ville. • Paris : intégration des problématiques LGBT aux travaux du Conseil parisien de la jeunesse.*



**5. Contribuer à lutter contre les préjugés dès l'école :** si le contenu pédagogique des enseignements relève d'abord du personnel de l'Éducation nationale, les municipalités peuvent intervenir en soutien, en fournissant le matériel pédagogique adéquat. On pourrait imaginer, sur le modèle de ce que la ville de Berlin a impulsé, de fournir aux enseignants et au personnel médical scolaire qui le souhaitent une valise contenant livres, jeux, CD et DVD destinés à faire changer les représentations des élèves sur ces questions, en associant les parents à la démarche. Cela passe aussi par l'intégration de ces problématiques dans la mise en œuvre des nouvelles activités proposées aux élèves dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**Exemples de bonnes pratiques :** *Grenoble : projection par des éducateurs du film de l'INPES «jeune et homo sous le regard des autres» et discussion avec les jeunes. • Amiens : réalisation d'une exposition sur les questions LGBT par la Maison de l'égalité, exposition mise à la disposition des lycées de la ville.*



**6. Inciter les acteurs locaux à faire, eux aussi le pari de la fraternité. • Les commerces et les entreprises :** afin de créer un climat propice à une bonne intégration des salariés LGBT, soumis comme les autres aux multiples tensions du monde du travail, on pourra promouvoir auprès des entreprises et les commerces de la commune, la charte de l'Autre Cercle, par exemple. Afin de donner de la force au pari de la fraternité, on pourra intégrer cette exigence de lutte contre les discriminations dans les critères sociaux d'attribution des marchés publics. Afin de permettre aux personnes LGBT de vivre sereinement on pourra inviter les commerces de la commune à formaliser une charte d'accueil et de bienvenue. On veillera également à bien accueillir les commerces LGBT. • **Les associations :** Le monde associatif doit également être incité à lutter contre les discriminations. Cela pourra par exemple se faire en invitant les associations à signer une charte avec les municipalités, aux termes de laquelle elles s'engageraient à prendre en compte ces questions dans leurs règlements intérieurs, diffuser de l'information sur les problématiques LGBT, faire apparaître sur leurs documents de communication qu'elles sont signataires d'une



telle charte. Les maisons des associations et les foyers ruraux peuvent aussi proposer des séquences de formation sur la question des discriminations, un peu sur le modèle des interventions en milieu scolaire. • **Les clubs sportifs** : qu'ils soient professionnels ou amateurs, les clubs sportifs peuvent, sur le modèle de ceux qui l'on déjà fait, s'engager sur une charte contre l'homophobie dans le sport. Nul besoin de haïr son semblable pour réaliser une prouesse en championnat ou un exploit au cours d'un match.

**Exemples de bonnes pratiques** : *Le Mans* : charte d'accueil et de bienvenue lesbienne et gay friendly engageant des commerces, des établissements touristiques et culturels. • *Toulouse* : charte gay friendly en partenariat avec l'office de tourisme, les associations et les entreprises. • *Amiens* : adoption d'un projet sportif métropolitain intégrant la lutte contre les discriminations.

**7.** Donner au pari de la fraternité une dimension solennelle en intégrant les associations LGBT aux cérémonies organisée pour la Journée de la déporta-



**tion.** Des personnes LGBT ont été victimes des drames historiques, leur mémoire a donc une place dans les cérémonies du souvenir organisées par les municipalités, notamment lors de la journée nationale du souvenir de la déportation. Des espaces publics (rue, places, square...) pourraient également porter le nom de personnalités qui ont été victimes de la déportation, ainsi que de personnalités qui se sont illustré dans la lutte pour l'égalité et contre les discriminations..

**Exemples de bonnes pratiques :** *Lyon : invitation d'associations LGBT aux cérémonies du souvenir. • Metz : pose d'une plaque commémorative mentionnant explicitement tous les motifs de déportation. • Rouen : participation des associations LGBT aux cérémonies du souvenir.*

**8. Porter la parole républicaine en cas d'agression.** Lorsqu'une agression raciste, homophobe, lesbophobe, sexiste, transphobe est perpétrée dans une ville, elle fait deux victimes : la personne agressée d'une part et les principes de notre République d'autre part. La réaction



systématique des élus de gauche s'impose donc. Si la violence constatée a eu pour cadre une structure dépendant de la municipalité, celle-ci doit user de tous les moyens en son pouvoir pour que de tels faits ne puissent pas se reproduire.

## **9. Soutenir et accompagner les couples encore privés de mariage pour tous.**

Certains couples de même sexe sont encore aujourd'hui privés de mariage. Il s'agit de couples formés par un-e citoyen-e français-e et un-e ressortissant-e d'un pays étranger signataire d'une convention bilatérale avec la France rendant incertain pour elles l'accès à ce droit. Selon la circulaire d'application de la loi ouvrant le mariage et l'adoption à tous les couples, onze pays sont concernés : Pologne, Bosnie, Monténégro, Serbie, Kosovo, Slovénie, Maroc, Tunisie, Algérie, Cambodge, Laos. La circulaire indique aussi que « en cas de difficultés, il conviendra que l'officier de l'état civil interroge le procureur de la République territorialement compétent ». Dans l'hypothèse où le procureur de la République interrogé se prononcerait contre la célébration du mariage, les élus socialistes sont invités à accompagner



les couples concernés dans leurs démarches pour faire triompher leurs droits, à les informer qu'ils peuvent saisir le juge judiciaire pour qu'il tranche la question, et à les soutenir dans cette action.

**10.** **Faire de la mairie un employeur exemplaire.** La ville doit utiliser son rôle d'employeur pour faire la démonstration de sa volonté. Plusieurs villes ont élaboré un service de médiation, piloté par un élu, garantissant aux agents une protection contre les discriminations sur le lieu du travail.

**Exemples de bonnes pratiques :** *Paris : charte de l'égalité dans l'emploi, Comité de prévention et d'action contre le harcèlement et la discrimination.* • *Nantes : charte de la diversité et de la mixité au travail.*



**11. Veiller à l'égalité de traitement des couples non mariés :** avec l'ouverture du mariage et de l'adoption à tous les couples, l'égalité des droits entre les couples de même sexe et les couples de sexe différents est entrée en vigueur. Les discriminations peuvent cependant continuer à exister dans le cas de couples non mariés l'on veille à traiter de la même manière les couples hétérosexuels et homosexuels non mariés tant dans les différents dispositifs d'actions sociales menés pour les habitants (CCAS) que pour les agents municipaux (égalité des droits en cas d'événements familiaux).

**12. intégrer la dimension LGBT aux problématiques de logement social et d'urgence.** Les difficultés financières et d'intégration sociale ne font pas disparaître, comme par désenchantement, l'orientation sexuelle de chacun. C'est pourquoi comme tous les autres services publics municipaux, les logements sociaux et d'urgence doivent être accessibles aux personnes LGBT sans que celles-ci risquent



d'y être exposées à des violences verbales ou physiques. Une attention particulière sera portée pour repérer et accompagner les publics LGBT particulièrement fragilisés : personnes âgées ayant de faibles ressources et peu de liens familiaux, jeunes en rupture familiale (actions avec les organismes HLM, les EHPAD, les foyers de jeunes travailleurs ...).

**13.** **Agir pour la fraternité au niveau l'international.** Dans beaucoup de pays, l'homosexualité est encore passible des tribunaux et dans certains cas, de plus en plus rares heureusement, de la peine capitale. Il serait stupide de rompre les jumelages avec les villes de ces pays, sauf à vouloir limiter considérablement l'amitié entre les peuples. Si les jumelages ont contribué à renouer des liens, comme entre les Allemands et les Français après deux guerres dévastatrices en moins d'un demi siècle, ils doivent aussi, aujourd'hui, permettre de partager, progressivement, le pari de la fraternité. Dans le cadre des jumelages et ou partenariats avec des municipalités étrangères, il s'agira de prendre des initiatives destinées à faire progresser les esprits sur



la base de l'expérience française. Dans le cadre d'accords de coopération décentralisée, les municipalités pourront contribuer à la formation de fonctionnaires de pays en développement aux problématiques LGBT. L'adhésion au réseau IGLTA (Association internationale du tourisme gay et lesbien) peut également être un moyen de créer dans la commune une synergie économique et sociale propice au renforcement d'une attitude et d'un climat positifs à l'égard des personnes LGBT. Ainsi que de promouvoir à l'étranger l'image d'une ville accueillante à leur égard.

## Lutter contre le VIH/Sida et les autres infections sexuellement transmissibles.

**14.** Engager les acteurs municipaux dans la lutte contre le VIH/sida et les autres IST. En France aujourd'hui, environ 150.000 personnes sont porteuses du VIH, dont 30.000 qui ne le savent pas. Dans les nouvelles contaminations, les personnes LGBT sont plus touchées que d'autres. Les mai-



sons de santé communales, centres de santé municipaux devront être un des premiers supports d'action en la matière pour l'accès aux tests anonymes et gratuits, aux tests rapides et l'orientation vers les traitements post-exposition. Les municipalités veilleront également à relayer les campagnes de mobilisation et d'information orientées sur le dépistage et la prévention, en lien avec les associations locales de lutte contre le VIH/sida.

**Exemple de bonnes pratiques :** *Rennes : campagne de prévention du sida et des IST promues avec le Collectif rennais de lutte contre le sida. • Paris : campagnes répétées de prévention du sida et des IST en plusieurs langues pour faire face à l'afflux touristique, soutien au centre de santé sexuelle «le 190».*

**15.** **S'engager contre la sérophobie.**  
Nous le répétons, avec tant d'autres, depuis si longtemps, c'est contre le VIH/sida qu'il faut lutter, pas contre les séropositifs ! On veillera plus particulièrement à ce qu'il n'y ait pas de discrimination à l'embauche des personnels municipaux ou encore à aménager l'accueil



des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) dans les EHPAD. La journée mondiale de lutte contre le sida, qui a lieu chaque année le 1er décembre, peut être un bon support pour organiser événements, manifestations ou actions de terrain destinées à l'information des habitants pour lutter contre les préjugés et favoriser la solidarité plutôt que la méfiance.

**16.** **Soutenir les acteurs associatifs de lutte contre le VIH/sida en France.** Les municipalités comptent parmi les principaux soutiens des associations de lutte contre le VIH/sida en France. Ce soutien doit se poursuivre et peut même servir de modèle en terme de prise en charge citoyenne d'une maladie grave et porteuse d'exclusion. Ce soutien passe par des subventions mais aussi par des appels à projet permettant aux municipalités de bénéficier du savoir faire maintenant confirmé des acteurs associatifs.



**17.** **Soutenir la lutte contre le VIH/sida dans le monde.** Les actions de coopération décentralisée peuvent s'avérer une excellente occasion de soutenir la lutte contre le VIH/sida dans les zones du monde les plus touchées. Il convient d'utiliser les accords de coopération déjà existants pour y intégrer des projets ou des objectifs liés à la lutte contre le VIH/sida. Cela peut prendre la forme de financement de lieux d'information, de moyens de dépistage, de centres de soins, de formations. Cela peut aussi prendre la forme de projets pédagogiques pour la jeunesse.

### **Soutenir les associations LGBT**

**18.** **Aider les associations LGBT au même titre que les autres associations.** Les associations LGBT sont des actrices de la société. Non seulement en portant leurs valeurs, qui se confondent avec celles de la République, mais aussi en étant, à l'échelon local, des lieux de socialisation, de rencontres,



bref de fraternité. Le soutien qu'elles méritent, comme les autres associations, est financier mais pas seulement. Il faut également les inviter et les intégrer au tissu associatif local, les intégrer aux dispositifs de démocratie locale existant ou à créer, les intégrer aux équipements interassociatifs, comme les maisons des associations. De même, les élu-e-s doivent prendre part, quand ils-elles y sont invité-e-s aux initiatives des associations LGBT, au premier rang desquelles, la participation aux marches des fiertés.

**Exemples de bonnes pratiques :** *Toulouse : création d'un espace des diversités et de la laïcité intégrant les associations LGBT. • Rennes : mise à disposition d'un local pour le centre LGBT. • Clermont-Ferrand : mise à disposition d'un local pour le centre LGBT et soutien au festival Homosaïque. • Strasbourg : soutien et financement du centre LGBTI et création d'une ligne budgétaire pour les associations.*

• • •





**HES** c/o AGECA  
177, rue de Charonne  
75011 Paris

**Homosexualités et Socialisme**  
Socialistes lesbiennes, gais, bi et trans.

1983  
2013

Pacs  
Lutte contre les discriminations  
Mariage Adoption

**30 ans pour**  
**l'égaliédesdroits.**  
**On continue !**

[www.hes-france.org](http://www.hes-france.org)